# Evaluation environnementale des planifications



D'ILE-DE-FRANCE

C. Nennig, DRIEE

Service du développement durable, des territoires et des entreprises

7 juin 2011

Crédit photo : Arnaud Bouissou/MEDDTI

#### Sommaire

- Contexte réglementaire
- Démarche
- Procédure
- Outils disponibles
- Retours d'expérience



Directive n°2001/42/CE



PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

Directive n°2001/42/CE

Ordonnance du 3 juin 2004 modifiant le CE et le CU

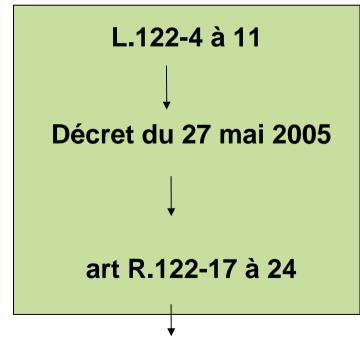


Directive n°2001/42/CE

Ordonnance du 3 juin 2004 modifiant le CE et le CU

Code de l'environnement

Code de l'urbanisme



L.121-10 à 15

Décret du 27 mai 2005

art. R.121-14 à 17

SCOT : R122-2 / PLU : R123-2-1



Circulaire du 12 avril 2006

Circulaire du 6 mars 2006

# Quelles sont les planifications soumises à évaluation environnementale?

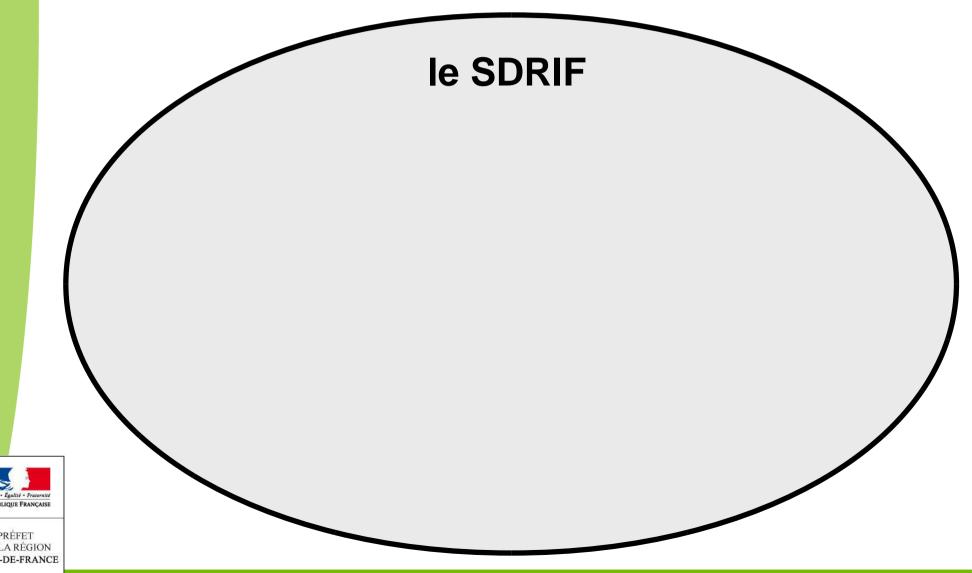


#### Champ d'application « environnement »

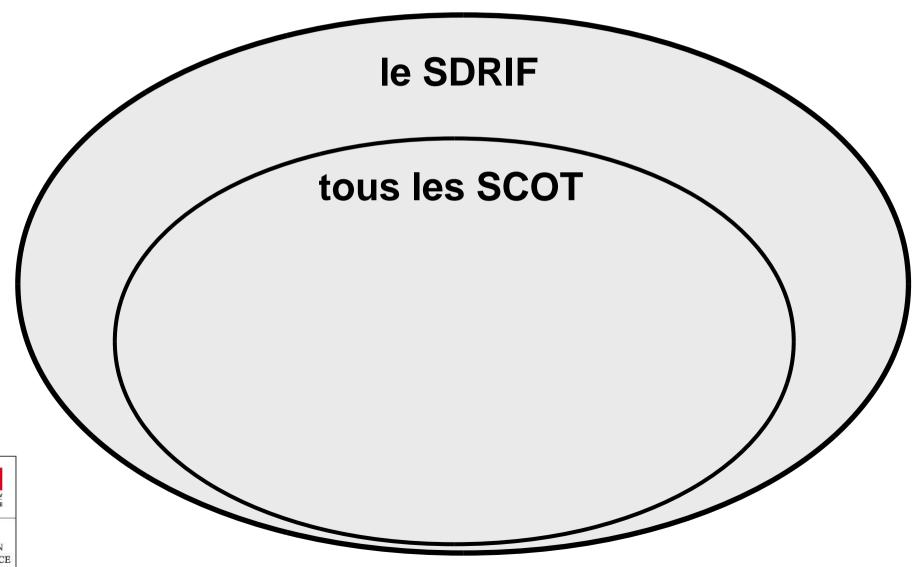
- Eau : SDAGE, SAGE, programme nitrates
- Mobilité : PDUIF
- Programme de financement : CPER, ...
- Matériaux : schémas des carrières
- . . . .



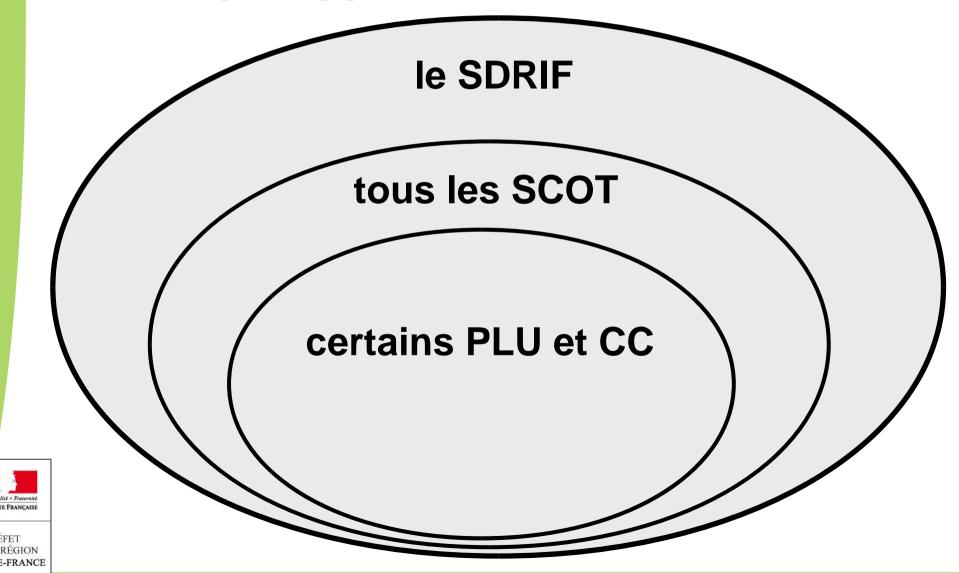
Champ d'application «docs d'urbanisme»



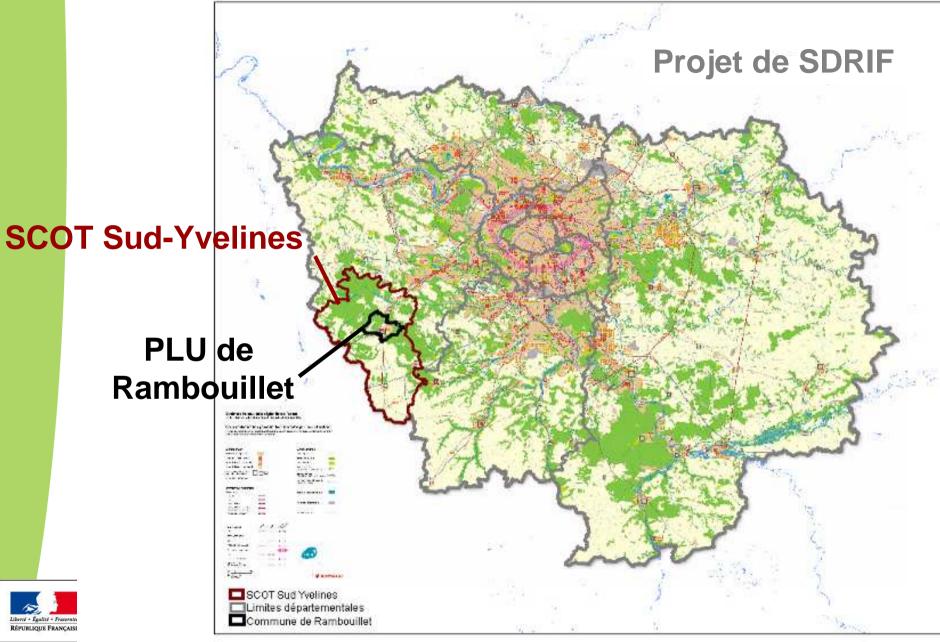
Champ d'application «docs d'urbanisme»



Champ d'application «docs d'urbanisme»



#### Concrètement dans le 78



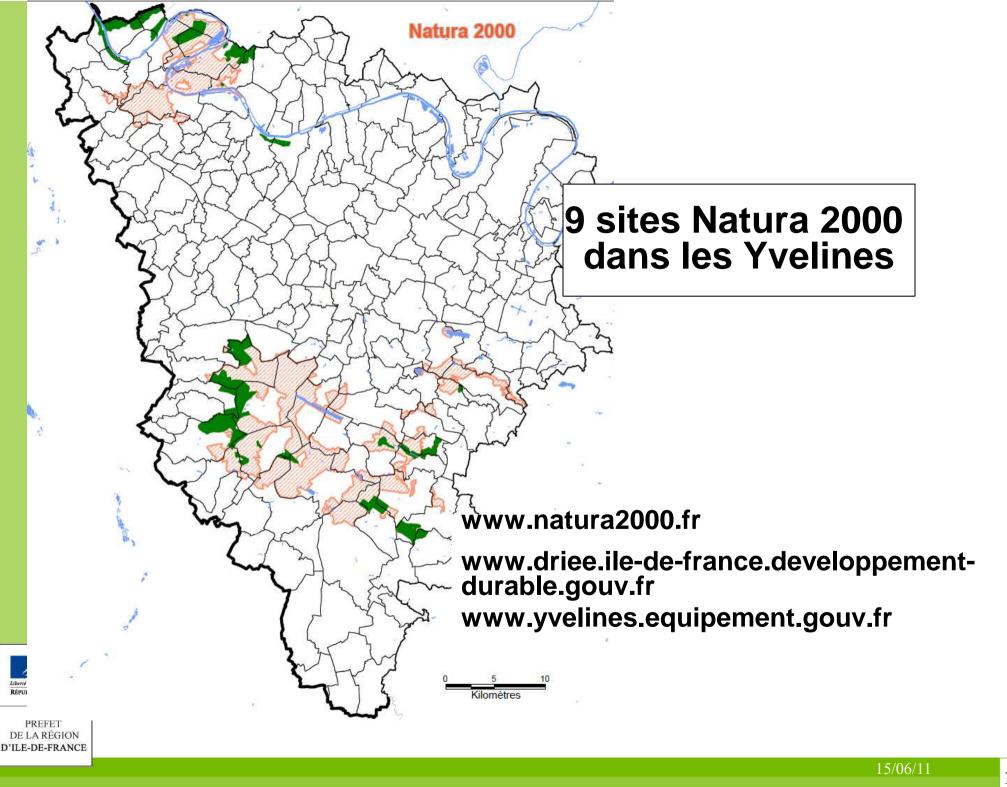




# Quels sont les PLU et les CC soumis à évaluation environnementale ?

1/ les PLU et les CC susceptibles d'avoir des incidences notables sur Natura 2000





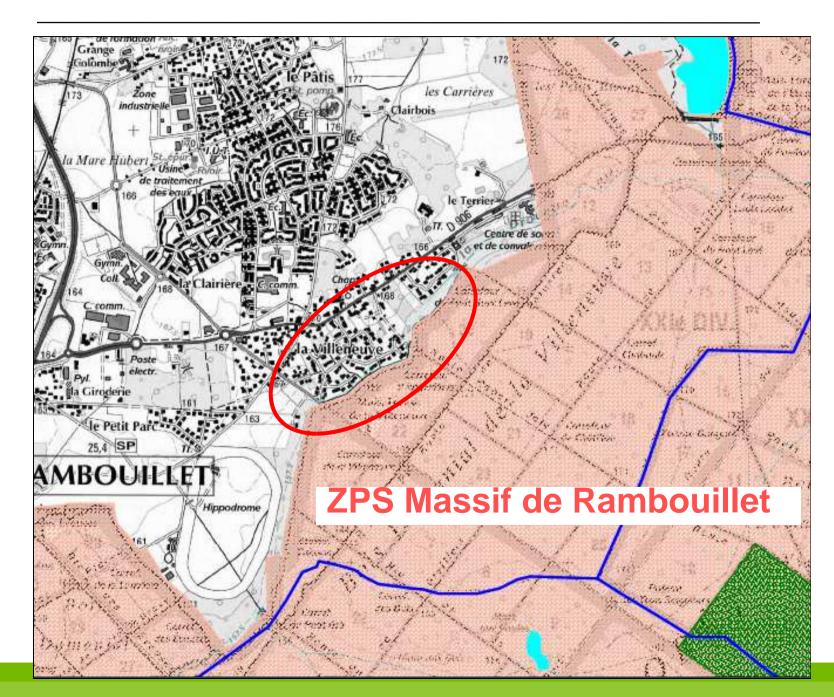
# Qu'est ce qu'un PLU/une CC susceptible d'avoir des incidences sur N2000 ?

• urbanisation dans le site et en lisière

exemple: Rambouillet



#### Rambouillet





D'ILE-DE-FRANCE

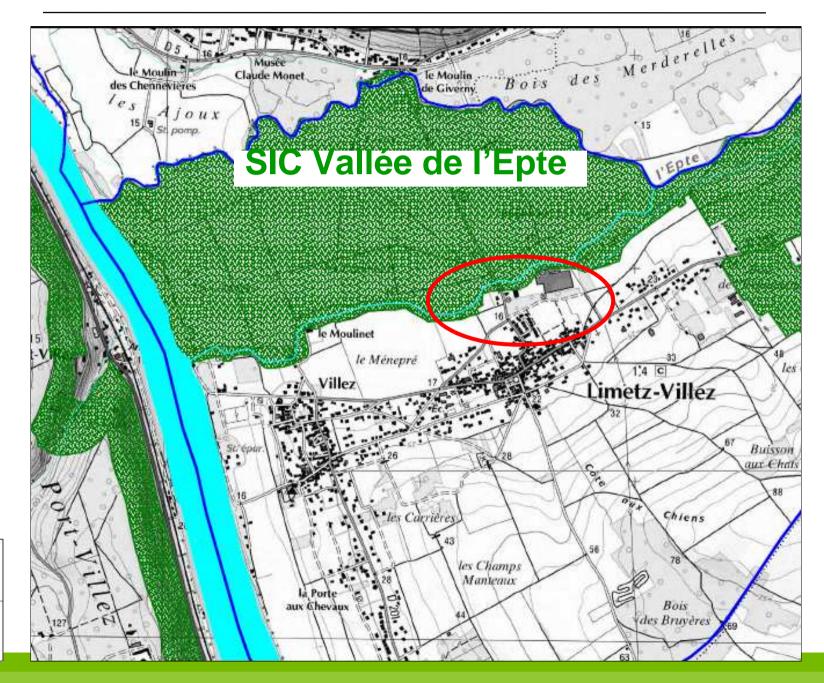
# Qu'est ce qu'un PLU/une CC susceptible d'avoir des incidences sur N2000 ?

- urbanisation dans le site et en lisière
- rejets communaux dans le site ou en amont

Exemple: Limetz-Villez



#### Limetz-Villez





PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

# Qu'est ce qu'un PLU susceptible d'avoir des incidences ?

- urbanisation dans le site et en lisière
- rejets communaux dans le site ou en amont
- localisation des équipements publics, sportifs, des projets de carrière, ...

#### Difficile de déterminer des critères a priori étant donné diversité des sites



# Contexte réglementaire Élaboration/révision

"EE à conduire dès qu'il ne peut pas être exclu a priori, sur la base d'éléments objectifs, que le PLU puisse avoir des incidences sur un site Natura 2000." [jurisprudence européenne]





# Quels sont les PLU et les CC soumis à évaluation environnementale ?

1/ les PLU et les CC susceptibles d'avoir des incidences notables sur Natura 2000

2/ Si pas d'incidences potentielles N2000, les PLU non couverts par un SCOT évalué et :

- ouvrant plus de 200 ha à l'urbanisation (exemple : Réau 77)
- si superficie > ou = à 5 000 ha et population > ou = à 10 000 hab (78 non concerné : Fontainebleau et Paris)



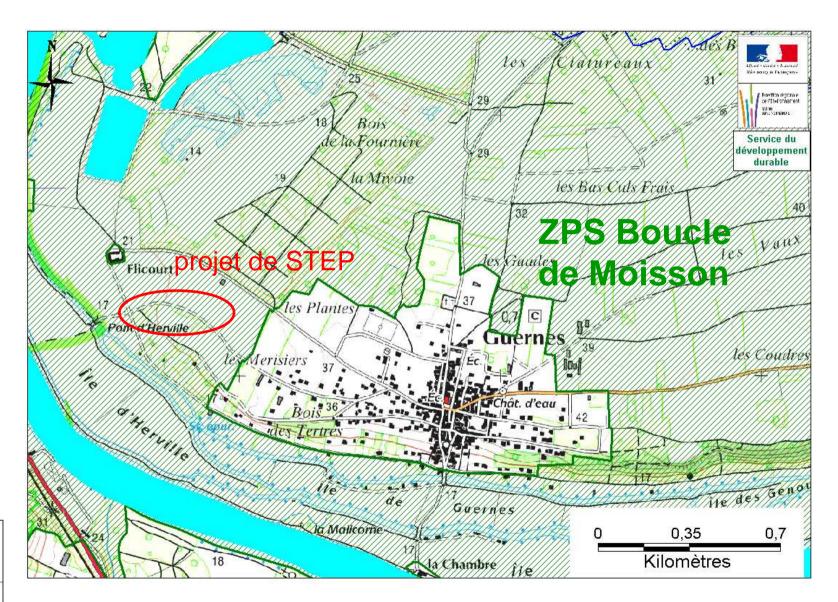
#### Rév simplifiée/Modif/Mise en compat

Si elles ne sont pas susceptibles d'avoir des incidences sur Natura 2000, elles sont dispensées d'EES sous réserve :

- de ne pas remettre en cause l'économie du document (SCOT et PLU)
- de ne pas entraîner l'ouverture à l'urbanisation de + de 200 ha (PLU)
- d'être nécessaire pour une DUP ou une déclaration de projet (PLU et SCOT)



#### Révision simplifiée POS de Guernes (78)





D'ILE-DE-FRANCE

# Quelles différences évaluation « loi SRU » – évaluation environnementale « directive 2001 » ?

- une formalisation + poussée du rapport de présentation pour EE "directive 2001" (art.R.123-2-1 du CU)
- une information du public + complète :
  - 1 rapport de présentation étoffé retranscrivant l'évaluation environnementale (1 résumé non technique, ...)
- Liberté Égallié Fratemité
  RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

  PRÉFET
  DE LA RÉGION
  D'IL E-DE-FRANCE

• 1 avis spécifique du préfet de département, en tant qu'autorité environnementale

#### Sommaire

- Contexte réglementaire
- Démarche
- Procédure
- Outils disponibles
- Retours d'expérience



## Démarche

Diagnostic

Analyse de l'état initial de l'environnement

Élaboration du PADD

Analyse environnementale des orientations du PADD

Élaboration du règlement et du zonage

Analyse environnementale du règlement et du zonage

Approbation

Mise en oeuvre du PLU

Suivi





### Démarche

1 démarche retranscrite dans le rapport de présentation (R.122-2 (SCOT)/R.123-2-1 (PLU)) :

- état initial
- articulation avec les autres plans et programmes
- diagnostic
- analyse des incidences dt N2000
- justification des choix
- mesures d'évitement, correctrices, compensatoires
- rappel du bilan
- résumé non technique, méthodologie



#### Sommaire

- Contexte réglementaire
- Démarche
- Procédure
- Outils disponibles
- Retours d'expérience







**ELABORATION** 

ARRÊT

CONSULTATION

ENQUÊTE APPROBATION

PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE **PAC** 

**Association** 

Cadrage préalable

facultatif

Avis de l'État

Avis de l'autorité environnementale

#### **Décision**

transmission d'une plaquette d'information par la DDT78

objectif : aider au choix du bureau d'études



**PHASE** 

**DECISION** 

**ELABORATION** 

ARRÊT

CONSULTATION

ENQUÊTE REPU APPROBATION

PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE PAC Association

Avis de l'État

Avis de l'autorité environnementale

Cadrage préalable

facultatif

#### Porter-à-connaissance de l'Etat

 information sur la nécessité d'une évaluation environnementale

objectif : faciliter le champ d'application



**PHASE** 

**DECISION** 

**ELABORATION** 

ARRÊT

CONSULTATION

ENQUÊTE APPROBATION

PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE **PAC** 

**Association** 

Cadrage préalable facultain

Avis de l'État

Avis de l'autorité environnementale

#### Cadrage préalable

L'autorité environnementale peut être consultée "sur le degré de précision des informations que doit contenir le rapport environnemental"

- Quand ? "Ni trop tôt, ni trop tard"
- Objectif : préciser les attentes
- Possibilité d'organiser une réunion de présentation



Depuis 2008, 12 propositions de cadrage transmises au préfet dans le 78 (+2 en cours)

**PHASE** 

**DECISION** 

**ELABORATION** 

ARRÊT

CONSULTATION

ENQUÊTE APPROBATION

PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE **PAC** 

**Association** 

Cadrage préalable

facultatif

Avis de l'État

Avis de l'autorité environnementale

#### Avis de l'autorité environnementale

- avis simple portant sur la manière dont l'évaluation a été réalisée et dont l'environnement a été pris en compte
- transmission 3 mois minimum avant enquête publique (délai équivalent à l'avis de l'Etat)
- Objectif : éclairer le public, le commissaire enquêteur et la collectivité

Depuis 2008, 4 propositions d'avis transmises au préfet dans le 78 (+1 en cours)



#### Sommaire

- Contexte réglementaire
- Démarche
- Procédure
- Outils disponibles
- Retours d'expérience



# **Outils disponibles**

#### Sur la réglementation

 Des notes d'informations sur le champ d'application (révision simplifiée, ...)

#### Pour réaliser l'évaluation environnementale

- Etat initial de l'environnement : application Carmen, ...
- Plaquettes DRIEE avec grilles de questionnement
- Note méthodologique DRIEE pour l'évaluation environnementale des PLU
- Guide national sur l'évaluation environnemental des documents d'urbanisme à paraître en 2011



## Sommaire

- Contexte réglementaire
- Démarche
- Procédure
- Outils disponibles
- Retours d'expérience



# Retours d'expérience

- Quand lancer l'EE ?
- 1 bureau d'études ou 2 bureaux d'études ?
- Quel degré de précision ?
- Quels points de vigilance en cours d'élaboration ?
- Quels points de vigilance pendant l'écriture du rapport de présentation ?



#### Conclusion

Même si une formalisation + poussée du rapport, une procédure administrative différente ...

un même souci de prise en compte de l'environnement pour tous les documents d'urbanisme.



# Questions



